

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE QUÉBEC
ÉTATS FINANCIERS
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2018

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE QUÉBEC
TABLE DES MATIÈRES

RAPPORT DE LA DIRECTION	2
RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT	3
ÉTATS FINANCIERS	
ÉTAT DES RÉSULTATS ET DE L'EXCÉDENT CUMULÉ	5
ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE	6
ÉTAT DE LA VARIATION DES ACTIFS FINANCIERS NETS	7
ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE	8
NOTES COMPLÉMENTAIRES	9

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE QUÉBEC
RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers de Transition énergétique Québec ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix des méthodes comptables appropriées, lesquelles respectent les normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction a mis en place un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations et activités économiques effectuées sont correctement comptabilisées et en temps opportun, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables. Toutefois, la création de Transition énergétique Québec en avril 2017 a impliqué des délais non négligeables associés à la réorganisation des activités financières de la nouvelle entité. De ce fait, en ce qui a trait à la séparation des périodes pour les charges de subventions et des correctifs nécessaires aux divers postes touchés des états financiers, la mise en place de l'ensemble de ces contrôles et procédures est inachevée en date des états financiers.

Transition énergétique Québec reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui la régissent.

Le conseil d'administration surveille la façon dont la direction s'acquitter des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il approuve les états financiers. Il est assisté dans ses responsabilités par le comité de vérification, dont les membres ne font pas partie de la direction. Ce comité rencontre la direction et le Vérificateur général du Québec, examine les états financiers et en recommande l'approbation au conseil d'administration.

Le Vérificateur général du Québec a reçu pour mission d'effectuer l'audit des états financiers de Transition énergétique Québec, conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Toutefois, son rapport de l'auditeur indépendant expose qu'il a été dans l'impossibilité d'exprimer son opinion. Le Vérificateur général du Québec peut, sans aucune restriction, rencontrer le comité de vérification pour discuter de tout élément qui concerne son audit.

La présidente-directrice générale,



Johanne Gélinas

La directrice des services à l'organisation,



Suzanne Chiricota

Québec, le 19 décembre 2019



RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

À l'Assemblée nationale

Impossibilité d'exprimer une opinion

J'ai reçu pour mission d'effectuer l'audit des états financiers de Transition énergétique Québec (la « société »), qui comprennent les états de la situation financière au 31 mars 2018 et au 1^{er} avril 2017, et l'état des résultats et de l'excédent cumulé, l'état de la variation des actifs financiers nets et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 mars 2018, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Je n'exprime aucune opinion sur les états financiers ci-joints de la société. En raison de l'importance des problèmes décrits dans la section « Fondement de l'impossibilité d'exprimer une opinion » de mon rapport, je n'ai pas été en mesure d'obtenir des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder une opinion d'audit sur ces états financiers.

Fondement de l'impossibilité d'exprimer une opinion

La société a comptabilisé, à l'état des résultats au 31 mars 2018, des charges de subventions (paiements de transfert) et des revenus du Fonds vert d'un montant de 138 978 490 \$ qui ne concernent pas ses opérations. Par conséquent, et conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, ces charges de subventions et ces revenus du Fonds vert ne devraient pas être inclus dans ses états financiers. Cette comptabilisation inadéquate de ces charges de subventions et de ces revenus du Fonds vert a également des incidences sur les postes créditeurs et charges à payer et subventions à payer à l'état de la situation financière au 31 mars 2018. Je n'ai pas été en mesure, au prix d'un effort raisonnable, de déterminer le montant des ajustements qui seraient nécessaires pour ces postes de l'état de la situation financière.

De plus, pour les subventions autres que celles dont il est question dans le paragraphe précédent, la direction n'a pas mis en place les procédures lui permettant de s'assurer que les charges de subventions (paiements de transfert) sont comptabilisées dans le bon exercice. Notamment, elle n'a pas obtenu les informations permettant d'identifier les travaux réalisés par les bénéficiaires de subventions au 1^{er} avril 2017 et au 31 mars 2018. Compte tenu de l'impossibilité d'obtenir des éléments probants suffisants et appropriés à l'égard de la séparation des périodes pour ces charges de subventions totalisant 48 690 951 \$, je n'ai pu déterminer le montant des ajustements qui seraient nécessaires en ce qui concerne les subventions à payer à l'état de la situation financière au 31 mars 2018 et au 1^{er} avril 2017, les charges de subventions à l'état des résultats pour l'exercice clos le 31 mars 2018, l'excédent cumulé au 1^{er} avril 2017 et les obligations contractuelles présentées par voie de note.

Par ailleurs, les revenus de quote-part des distributeurs d'énergie à l'état des résultats sont surévalués d'un montant de 3 923 413 \$ pour l'exercice clos le 31 mars 2018. Ces revenus étaient inclus dans les revenus reportés au 1^{er} avril 2017, alors qu'ils ne répondaient pas aux critères de report des normes comptables canadiennes pour le secteur public. Ainsi, au 1^{er} avril 2017, les revenus reportés sont surévalués d'un montant de 3 923 413 \$.

L'ensemble des problèmes décrits précédemment affecte une partie substantielle des états financiers de la société. De plus, je ne suis pas en mesure de déterminer tous les ajustements nécessaires afin que ceux-ci soient conformes aux normes comptables canadiennes pour le secteur public. Par conséquent, je suis dans l'impossibilité d'exprimer une opinion sur ces états financiers.

Observation

J'attire l'attention sur la note 16 des états financiers, qui fait état du dépôt du projet de loi 44 qui prévoit la dissolution de la société et abroge la *Loi sur Transition énergétique Québec* (RLRQ, chapitre T-11.02).

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Mes responsabilités consistent à réaliser un audit des états financiers de la société conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada et à délivrer un rapport d'audit. Toutefois, en raison des problèmes décrits dans la section « Fondement de l'impossibilité d'exprimer une opinion » de mon rapport, je n'ai pas été en mesure d'obtenir des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder une opinion d'audit sur ces états financiers.

Je suis indépendante de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et je me suis acquitté des autres responsabilités déontologiques qui m'incombent selon ces règles.

La vérificatrice générale du Québec,


Guylaine Leclerc, FCPA auditrice, FCA

Québec, le 19 décembre 2019

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE QUÉBEC
ÉTAT DES RÉSULTATS ET DE L'EXCÉDENT CUMULÉ
 De l'exercice clos le 31 mars 2018

	2018	
	Budget	Réel
REVENUS		
Fonds vert (note 3)		145 337 928 \$
Quote-part des distributeurs d'énergie		48 854 368
Subvention - Gouvernement du Québec		15 000 000
Intérêts et pénalités		193 870
	213 603 200 \$	209 386 166
CHARGES		
Subventions (note 4)		187 669 441
Salaires et avantages sociaux		7 108 937
Services professionnels, techniques et informatiques		8 705 492
Publicité, commandite et formation		499 590
Charges locatives		430 024
Déplacements		116 605
Fournitures et approvisionnement		105 614
Amortissement des immobilisations corporelles		284 116
Créances douteuses		94 015
	214 995 400	205 013 834
EXCÉDENT (DÉFICIT) DE L'EXERCICE	(1 392 200) \$	4 372 332
EXCÉDENT CUMULÉ AU DÉBUT DE L'EXERCICE		-
EXCÉDENT (DÉFICIT) CUMULÉ À LA FIN DE L'EXERCICE		4 372 332 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

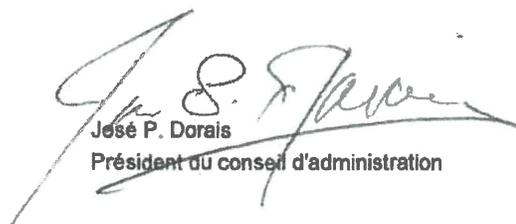
TRANSITION ÉNERGÉTIQUE QUÉBEC
ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE
 Au 31 mars 2018 et au 1er avril 2017

	<u>31 mars 2018</u>	<u>1^{er} avril 2017</u>
ACTIFS FINANCIERS		
Avance au fonds général du Fonds consolidé du revenu (note 5)	18 378 831 \$	20 361 287 \$
Débiteurs (note 6)	<u>4 749 583</u>	<u>29 727 090</u>
	<u>23 128 414</u>	<u>50 088 377</u>
 PASSIFS		
Subventions à payer (note 7)	12 525 529	41 409 792
Créditeurs et charges à payer (note 8)	5 828 916	4 467 002
Revenus reportés (note 9)	-	3 923 413
Provision pour congés de maladie (note 10)	<u>1 346 465</u>	<u>1 173 194</u>
	<u>19 700 910</u>	<u>50 973 401</u>
 ACTIFS FINANCIERS NETS (DETTE NETTE)	<u>3 427 504</u>	<u>(885 024)</u>
 ACTIFS NON FINANCIERS		
Charges payées d'avance	15 000	-
Immobilisations corporelles (note 11)	<u>929 828</u>	<u>885 024</u>
	<u>944 828</u>	<u>885 024</u>
 EXCÉDENT CUMULÉ	<u>4 372 332 \$</u>	<u>- \$</u>

OBLIGATIONS CONTRACTUELLES (note 12)
ÉVENTUALITÉS (note 13)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le conseil d'administration,


 José P. Dorais
 Président du conseil d'administration


 Claudia Goulet
 Présidente du comité de vérification

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE QUÉBEC
ÉTAT DE LA VARIATION DES ACTIFS FINANCIERS NETS
 De l'exercice clos le 31 mars 2018

	<u>Budget</u>	<u>2018</u>
EXCÉDENT (DÉFICIT) DE L'EXERCICE	<u>(1 392 200) \$</u>	<u>4 372 332 \$</u>
Variation due aux immobilisations corporelles :		
Acquisitions d'immobilisations corporelles	(952 800)	(328 920)
Amortissement des immobilisations corporelles		<u>284 116</u>
	<u>(952 800) \$</u>	<u>(44 804)</u>
Variation due aux charges payées d'avance :		
Acquisition de charges payées d'avance		<u>(15 000)</u>
AUGMENTATION DES ACTIFS FINANCIERS NETS		4 312 528
DETTE NETTE AU DÉBUT DE L'EXERCICE		<u>(885 024)</u>
ACTIFS FINANCIERS NETS À LA FIN DE L'EXERCICE		<u><u>3 427 504 \$</u></u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE QUÉBEC
ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE
De l'exercice clos le 31 mars 2018

	<u>2018</u>
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT	
Excédent de l'exercice	4 372 332 \$
Élément sans incidence sur la trésorerie :	
Amortissement des immobilisations corporelles	<u>284 116</u>
	4 656 448
Variation des actifs et des passifs liés au fonctionnement :	
Débiteurs	24 977 507
Subventions à payer	(28 884 263)
Créditeurs et charges à payer	1 361 914
Virement des revenus reportés	(3 923 413)
Provision pour congés de maladie	173 271
Charges payées d'avance	<u>(15 000)</u>
	<u>(6 309 984)</u>
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	<u>(1 653 536)</u>
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT EN IMMOBILISATIONS	
Acquisitions d'immobilisations corporelles	<u>(328 920)</u>
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement en immobilisations	<u>(328 920)</u>
VARIATION DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	(1 982 456)
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	<u>20 361 287</u>
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN DE L'EXERCICE	<u><u>18 378 831 \$</u></u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE QUÉBEC
NOTES COMPLÉMENTAIRES
Au 31 mars 2018

1. STATUT CONSTITUTIF ET NATURE DES ACTIVITÉS

Transition énergétique Québec, ci-après nommée la Société, est une personne morale constituée en vertu de la Loi sur Transition énergétique Québec (RLRQ, chapitre T-11.02). La Société a pour mission de soutenir, de stimuler et de promouvoir la transition, l'innovation et l'efficacité énergétiques et d'en assurer une gouvernance intégrée. Elle coordonne la mise en oeuvre de l'ensemble des programmes et des mesures nécessaires à l'atteinte des cibles en matière énergétique déterminées par le gouvernement du Québec et en assure le suivi.

En vertu des lois fédérale et provinciale, la Société n'est pas assujettie aux impôts sur le revenu.

Le 1er avril 2017, les actifs et les passifs du volet efficacité et innovation énergétiques du Fonds des ressources naturelles institué en vertu de l'article 17.12.12 de la Loi sur le ministère des Ressources naturelles et de la Faune (chapitre M-25.2), ainsi que les actifs et les passifs du Bureau de l'efficacité et de l'innovation énergétiques ont été transférés à la Société à la valeur comptable.

En mars 2017, le Gouvernement du Québec déposait le Budget de dépenses 2017-2018 qui indiquait le budget pour la Société. Ce dernier a été préparé et approuvé par le Ministère de l'Énergie et des Ressources Naturelle.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Référentiel comptable

Aux fins de la préparation de ses états financiers, la Société utilise prioritairement le *Manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public*. L'utilisation de toute autre source dans l'application de méthodes comptables doit être cohérente avec ce manuel.

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers de la Société, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont des incidences à l'égard de la comptabilisation des actifs et passifs, de la présentation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers, ainsi que de la comptabilisation des revenus et des charges au cours de la période visée par les états financiers. Les principaux éléments pour lesquels la direction a établi des estimations et formulé des hypothèses sont la provision pour congés de maladie, la durée de vie des immobilisations et la provision pour créances douteuses. Les résultats réels peuvent différer des meilleures prévisions faites par la direction.

État des gains et pertes de réévaluation

L'état des gains et pertes de réévaluation n'est pas présenté compte tenu qu'aucun élément n'est comptabilisé à la juste valeur ou libellé en devises.

Instruments financiers

L'avance au fonds général du Fonds consolidé du revenu et les débiteurs (excluant les Débiteurs - Quote-part des distributeurs d'énergie et les taxes à la consommation à recevoir) sont classés dans la catégorie des actifs financiers évalués au coût.

Les subventions à payer et les créditeurs et charges à payer, à l'exception des avantages sociaux, sont classés dans la catégorie des passifs financiers évalués au coût.

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE QUÉBEC
NOTES COMPLÉMENTAIRES
Au 31 mars 2018

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Instruments financiers (suite)

Les coûts de transaction sont ajoutés à la valeur comptable des éléments classés dans la catégorie des instruments financiers évalués au coût ou au coût après amortissement lors de leur comptabilisation initiale.

Opérations Interentités

Les opérations interentités sont des opérations conclues entre entités contrôlées par le gouvernement du Québec ou soumises à son contrôle conjoint.

Les actifs reçus sans contrepartie d'une entité incluse au périmètre comptable du gouvernement du Québec sont constatés à la valeur comptable. Quant aux services reçus à titre gratuit, ils ne sont pas comptabilisés. Les autres opérations interentités ont été réalisées à la valeur d'échange, c'est-à-dire à la somme convenue pour la contrepartie donnée en échange de l'élément transféré ou du service fourni.

Revenus

Fonds vert

Les revenus du Fonds vert sont constatés au fur et à mesure que les dépenses admissibles à la mise en œuvre du Plan d'action 2013-2020 sur les changements climatiques (PACC) sont comptabilisées.

Quote-part des distributeurs d'énergie

Tout distributeur d'énergie doit payer à la Société sa quote-part annuelle selon les dates d'exigibilité, le taux et la méthode de calcul déterminés par la Régie de l'énergie conformément au troisième alinéa de l'article 85.41 de la Loi sur la Régie de l'énergie (RLRQ, chapitre R-6.01).

Les revenus de la quote-part des distributeurs d'énergie sont présentés à titre de revenus reportés jusqu'à ce que les sommes soient utilisées pour la réalisation du plan directeur en transition, innovation et efficacité énergétique.

Subvention - Gouvernement du Québec

Les subventions définies comme des paiements de transfert sont constatées dans l'exercice au cours duquel surviennent les faits qui donnent lieu à ces revenus, dans la mesure où elles sont autorisées, que la Société a satisfait à tous les critères d'admissibilité, s'il en est, et qu'il est possible de faire une estimation raisonnable des montants en cause. Elles sont présentées en subventions reportées lorsque les stipulations imposées par le cédant créent une obligation répondant à la définition d'un passif. Si un passif est créé, la comptabilisation à titre de revenu a lieu à mesure que le passif est réglé.

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE QUÉBEC
NOTES COMPLÉMENTAIRES
Au 31 mars 2018

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Charges

Les charges sont comptabilisées selon la méthode de la comptabilité d'exercice, c'est-à-dire dans l'exercice au cours duquel ont lieu les opérations ou les faits leur donnant lieu. Les charges comprennent le coût des ressources qui sont consommées dans le cadre des activités de fonctionnement de l'exercice et qui peuvent être rattachées à ces activités ainsi que les pertes réalisées.

Subventions

Les aides financières liées aux programmes sont imputées à titre de charges dans l'exercice où le transfert est autorisé et où le bénéficiaire satisfait à tous les critères d'admissibilité.

Actifs financiers

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie se composent de l'avance au fonds général du Fonds consolidé du revenu, qui est facilement convertible en un montant connu de trésorerie et dont la valeur ne risque pas de changer de façon significative.

Passifs

Avantages sociaux futurs

Régimes de retraite

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes gouvernementaux interemployeurs à prestations déterminées, étant donné que l'information dont dispose la direction est insuffisante pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

Provision pour vacances

Les obligations découlant des congés de vacances dus aux employés sont comptabilisées à titre de passif dans le poste Crédeurs et charges à payer. Aucun calcul d'actualisation n'est jugé nécessaire puisque la direction estime que les vacances accumulées seront prises dans l'exercice suivant.

Provision pour congés de maladie

Les obligations à long terme découlant des congés de maladie accumulés par les employés sont évaluées sur une base actuarielle au moyen d'une méthode d'estimation simplifiée selon les hypothèses les plus probables déterminées par la direction. Ces hypothèses font l'objet d'une réévaluation annuelle. Le passif et les charges correspondantes qui en résultent sont comptabilisés sur la base du mode d'acquisition de ces avantages sociaux, c'est-à-dire en fonction de l'accumulation et de l'utilisation des congés de maladie par les employés.

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE QUÉBEC
NOTES COMPLÉMENTAIRES
Au 31 mars 2018

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Actifs non financiers

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût et amorties sur leur durée de vie utile selon la méthode d'amortissement linéaire et les durées suivantes :

Catégories	Durée
Matériel et équipement	5 ans
Équipement informatique et bureautique	3 ans
Développement informatique	5 ans

Les développements informatiques en cours sont amortis lorsque leur développement est terminé et que les projets sont mis en service.

Lorsque la conjoncture indique qu'une immobilisation corporelle ne contribue plus à la capacité de la Société de fournir des services ou que la valeur des avantages économiques futurs qui se rattachent à l'immobilisation corporelle est inférieure à sa valeur nette comptable, son coût est réduit pour refléter sa baisse de valeur. Les moins-values nettes sur les immobilisations corporelles sont imputées aux résultats de l'exercice. Aucune reprise sur réduction de valeur n'est constatée.

3. FONDS VERT

Le 2 août 2017, une entente a été conclue entre la Société et le Fonds vert dans le cadre de la mise en œuvre des mesures du PACC. Cette entente indique que la Société convient de porter au débit du Fonds vert les dépenses admissibles engagées dans le cadre du PACC. Par conséquent, les dépenses admissibles engagées et le revenu correspondant sont constatées par écriture comptable et présentées en tant que charges attribuées et recouvrement de coûts aux états financiers de la Société. Ces sommes sont incluses à l'état des résultats.

	<u>2018</u>
REVENUS	145 337 928 \$
CHARGES	
Subventions	138 978 490
Salaires et avantages sociaux	4 293 452
Fonctionnement	<u>2 065 986</u>
	<u>145 337 928 \$</u>

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE QUÉBEC
NOTES COMPLÉMENTAIRES
Au 31 mars 2018

4. SUBVENTIONS PAR PROGRAMME

	<u>2018</u>
ÉcoPerformance	71 382 809 \$
Roulez vert	62 594 610
Rénoclimat	24 974 514
Technoclimat	7 995 987
Novoclimat	5 514 405
Biomasse forestière résiduelle	6 398 261
Chauffez vert	2 943 675
Éconologis	1 567 842
Autres	4 297 338
	<u><u>187 669 441 \$</u></u>

5. AVANCE AU FONDS GÉNÉRAL DU FONDS CONSOLIDÉ DU REVENU

Cette avance porte intérêt au taux d'emprunt du Québec à 1 jour. Au 31 mars 2018, le taux d'intérêt de l'avance est de 1,25 % (0,20 % au 1er avril 2017).

6. DÉBITEURS

	<u>31 mars 2018</u>	<u>1^{er} avril 2017</u>
Fonds vert - PACC	- \$	27 693 801 \$
Secrétariat du conseil du trésor	1 817 268	1 817 268
Quote-part des distributeurs d'énergie	1 567 226	194 244
Taxes à la consommation à recevoir	1 388 235	-
Autres	208 075	158 983
	<u>4 980 804</u>	<u>29 864 296</u>
Provision pour créances douteuses	<u>(231 221)</u>	<u>(137 206)</u>
	<u><u>4 749 583 \$</u></u>	<u><u>29 727 090 \$</u></u>

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE QUÉBEC
NOTES COMPLÉMENTAIRES
Au 31 mars 2018

7. SUBVENTIONS À PAYER

Les subventions à payer par programme se détaillent comme suit :

	<u>31 mars 2018</u>	<u>1^{er} avril 2017</u>
Roulez vert	4 410 918 \$	3 253 618 \$
ÉcoPerformance	3 468 833	19 716 114
Rénoclimat	1 902 510	6 594 365
Technoclimat	1 145 194	3 782 974
Novoclimat	820 310	473 360
Éconologis	394 805	1 149 962
Biomasse forestière résiduelle	222 208	4 931 838
Chauffez vert	160 575	305 900
Autres	176	1 201 661
	<u>12 525 529 \$</u>	<u>41 409 792 \$</u>

8. CRÉDITEURS ET CHARGES À PAYER

	<u>31 mars 2018</u>	<u>1^{er} avril 2017</u>
Fonds vert - PACC	2 414 036 \$	-
Fournisseurs et autres	2 251 432	3 708 563
Provision pour vacances	716 361	644 074
Salaires à payer ¹	447 087	114 365
	<u>5 828 916 \$</u>	<u>4 467 002 \$</u>

¹ Ce poste inclus des avantages sociaux pour un montant de 89 378 \$ (aucun au 1er avril 2017).

9. REVENUS REPORTÉS

Les revenus reportés découlent de la quote-part que la société reçoit des distributeurs d'énergie. Les sommes servent à la réalisation du plan directeur en transition, innovation et efficacité énergétique.

	<u>2018</u>
Solde au début	3 923 413 \$
Nouveaux revenus reportés	44 930 955
Virement aux résultats de l'exercice	<u>(48 854 368)</u>
Solde à la fin	<u>- \$</u>

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE QUÉBEC
NOTES COMPLÉMENTAIRES
Au 31 mars 2018

10. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

Régimes de retraite

Les employés de Transition énergétique Québec participent aux Régimes de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP), au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE) et au Régime de retraite de l'administration supérieure (RRAS). Ces régimes sont des régimes interemployeurs à prestations déterminées, administrés par Retraite Québec, et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Au 1er janvier 2018, les taux de cotisation de certains régimes de retraite ont été modifiés. Ainsi, le taux pour le RREGOP est passé de 11,05 % à 10,97 % de la masse salariale admissible et le taux pour le RRPE et le RRAS, qui fait partie du RRPE, est passé de 15,03 % à 12,82 % de la masse salariale admissible.

Les cotisations versées par l'employeur sont équivalentes aux cotisations des employés, à l'exception d'un montant de compensation prévu dans la loi du RRPE de 2,97 % au 1er janvier 2018 (4,94 % au 1er janvier 2017) de la masse salariale admissible qui doit être versé par l'employeur, pour les participants au RRPE et au RRAS et un montant équivalent pour la partie à verser par les employeurs. Ainsi, la Société verse un montant supplémentaire pour l'année civile 2018 correspondant à 5,94 % de la masse salariale admissible (9,88 % de la masse salariale admissible pour l'année civile 2017).

Les cotisations de la Société, incluant le montant de compensation à verser au RRPE et au RRAS, imputées aux résultats de l'exercice s'élèvent à 568 128 \$. Les obligations de la Société envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

Provision pour congés de maladie

La Société dispose d'un programme d'accumulation des congés de maladie qui engendre des obligations à long terme dont elle assume les coûts en totalité. Selon les dispositions de ce programme, les employés de l'entité peuvent accumuler les journées de congés de maladie, non utilisées, auxquelles ils ont droit annuellement et se les faire monnayer à 50 % en cas de cessation d'emploi, de départ à la retraite ou de décès, et ce, la jusqu'à concurrence d'un montant représentant l'équivalent de 66 jours. De plus, les employés peuvent utiliser ces journées non utilisées comme journées d'absence pleinement rémunérées dans un contexte de départ en préretraite. Les obligations à long terme rattachées à ce programme sont établies à l'aide d'une méthode qui répartit le coût du programme sur la durée de la carrière active des employés et elles augmentent au fur et à mesure que les employés rendent des services à l'entité.

La convention collective 2015-2020 intervenue en juin 2016 au niveau des conditions salariales des fonctionnaires du gouvernement du Québec et en juillet 2018 relativement aux conditions salariales des professionnels du gouvernement du Québec ont modifié ce programme. Depuis le 1er avril 2017, les fonctionnaires peuvent accumuler les journées non utilisées de congés de maladie auxquelles ils ont droit annuellement jusqu'à un maximum de 20 jours en banque. Toute journée excédentaire sera payable à la fin de l'année civile. Il n'y aura aucune possibilité d'utiliser ces journées dans un contexte de départ en préretraite. Des mesures transitoires sont appliquées jusqu'au 31 mars 2022. Pour les professionnels, les mêmes modalités s'appliquent à partir du 1er avril 2019 ainsi que l'application de mesures transitoires jusqu'au 31 mars 2024.

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE QUÉBEC
NOTES COMPLÉMENTAIRES
Au 31 mars 2018

10. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (suite)

Provision pour congés de maladie (suite)

Le programme d'accumulation des congés de maladie a fait l'objet d'une actualisation sur la base, notamment des estimations et des hypothèses économiques à long terme suivantes au 31 mars 2018 :

		<u>2018</u>
- Taux de croissance annuelle de la rémunération		Entre 3,25 % et 4,08 %
- Taux d'actualisation pondéré		2,42 %
- Durée résiduelle moyenne d'activité des salariés actifs	- RREGOP	15 ans
	- RRPE	11 ans

11. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	<u>2018</u>			<u>Total</u>
	<u>Matériel et équipement</u>	<u>Équipement informatique et bureautique</u>	<u>Développement informatique</u>	
Coût				
Solde au début	67 375 \$	45 098 \$	1 254 202 \$	1 366 675 \$
Acquisitions	3 627	10 556	314 737	328 920
Disposition	-	(1 541)	-	(1 541)
Solde à la fin	71 002	54 113	1 568 939	1 694 054
Amortissement cumulé				
Solde au début	66 238	43 016	372 397	481 651
Amortissement	604	2 382	281 130	284 116
Disposition	-	(1 541)	-	(1 541)
Solde à la fin	66 842	43 857	653 527	764 226
Valeur comptable nette au 31 mars 2018	4 160 \$	10 256 \$	915 412 \$	929 828 \$
Valeur comptable nette au 1er avril 2017	1 137 \$	2 082 \$	881 805 \$	885 024 \$

Le total des immobilisations inclut des immobilisations en cours de développement pour un total de 616 206 \$ (301 469 \$ au 1er avril 2017) pour du développement informatique. Aucune charge d'amortissement n'est associée à ces immobilisations.

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE QUÉBEC
NOTES COMPLÉMENTAIRES
Au 31 mars 2018

12. OBLIGATIONS CONTRACTUELLES

Dans le cadre de ses activités, la Société s'est engagée à verser des sommes. Le montant des engagements au 31 mars 2018 se répartit comme suit :

	<u>2019</u>	<u>2020</u>	<u>2021</u>	<u>2022 - 2023</u>	<u>TOTAL</u>
Obligations contractuelles avec des parties apparentées					
Subventions	1 700 697 \$	7 701 \$	-	-	1 708 398 \$
Contrats de services	2 802 118	182 746	-	-	2 984 864
Sous-total	4 502 815	190 447	-	-	4 693 262
Obligations contractuelles avec des parties non apparentées					
Subventions	18 088 551	5 013 611	16 750	-	23 118 912
Contrats de services	550 694	816 394	9 212	5 929	1 382 229
Sous-total	18 639 245	5 830 005	25 962	5 929	24 501 141
Total	<u>23 142 060 \$</u>	<u>6 020 452 \$</u>	<u>25 962 \$</u>	<u>5 929 \$</u>	<u>29 194 403 \$</u>

13. ÉVENTUALITÉS

Poursuites

Le solde des actions en justice en dommages et intérêts intentées contre la Société totalise 3 884 160 \$. De l'avis de la Société, aucun passif important ne peut résulter de ces actions.

14. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

La Société est apparentée avec toutes les entités contrôlées par le gouvernement du Québec ou soumises à son contrôle conjoint. Elle est également apparentée à ses principaux dirigeants, leurs proches parents, ainsi qu'avec les entités pour lesquelles une ou plusieurs de ces personnes ont le pouvoir d'orienter les décisions financières et administratives de ces entités. Les principaux dirigeants sont composés des membres du conseil d'administration, de la présidente-directrice générale et des membres du comité de direction de la Société.

Au cours de l'exercice 2017-2018, une entité contrôlée par le gouvernement a offert gratuitement de la formation à des membres du personnel de la Société. Aucun coût n'a été comptabilisé à l'état des résultats de la Société concernant ces services.

À l'exception de cette transaction, la Société n'a conclu aucune opération importante avec des apparentés à une valeur différente de celle qui aurait été établie si les parties n'avaient pas été apparentées. Aucune transaction n'a été conclue entre la Société et ses principaux dirigeants, leurs proches parents et les entités pour lesquelles ces personnes ont le pouvoir d'orienter les politiques financières et administratives.

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE QUÉBEC
NOTES COMPLÉMENTAIRES
Au 31 mars 2018

15. GESTION DES RISQUES LIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS

Dans le cours normal de ses activités, la Société est exposée à différents types de risques, tels que le risque de crédit, le risque de liquidité et le risque de marché. La direction a mis en place des politiques et des procédés en matière de contrôle et de gestion qui l'assurent de gérer les risques inhérents aux instruments financiers et d'en minimiser les répercussions potentielles.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et, de ce fait, amène l'autre partie à subir une perte financière.

Les principaux risques de crédit pour la Société sont liés à l'avance au fonds général du Fonds consolidé du revenu et aux débiteurs, à l'exception de la quote-part à recevoir des distributeurs d'énergie et des taxes à la consommation à recevoir. L'exposition maximale de la Société au risque de crédit est limitée à la valeur comptable présentée à titre d'actif financier dans l'état de la situation financière. Le risque de non-recouvrement est atténué du fait que les soldes à recevoir proviennent principalement de sociétés et d'organismes gouvernementaux.

La balance chronologique des débiteurs, à l'exception de la quote-part à recevoir des distributeurs d'énergie et des Taxes à la consommation, est répartie comme suit :

	<u>2018</u>
Moins de 30 jours	8 968 \$
De 30 à moins de 120 jours	53 042
De 120 jours à moins d'un an	1 820 607
D'un an à moins de deux ans	2 704
Deux ans et plus	<u>140 022</u>
	<u><u>2 025 343 \$</u></u>

La Société doit faire des estimations en ce qui a trait à la provision pour créances douteuses. Le type de clients, l'historique de paiement, les raisons pour lesquelles les comptes sont en souffrance et le secteur d'activité qui a donné lieu à la créance sont tous des éléments considérés dans la détermination du moment auquel les comptes en souffrance doivent faire l'objet d'une provision; les mêmes facteurs sont pris en considération lorsqu'il s'agit de déterminer s'il y a lieu de radier les montants portés au compte de provision en diminution des créances.

La Société est d'avis que la provision pour créances douteuses est suffisante pour couvrir le risque de non-paiement.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que la Société éprouve des difficultés à honorer ses engagements liés à des passifs financiers. La Société gère ce risque en tenant compte de ses besoins opérationnels. La Société établit des prévisions de trésorerie afin de s'assurer qu'elle dispose des fonds nécessaires pour acquitter ses obligations.

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE QUÉBEC
NOTES COMPLÉMENTAIRES
Au 31 mars 2018

15. GESTION DES RISQUES LIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Risque de liquidité (suite)

Les flux de trésorerie contractuels relatifs aux passifs financiers se détaillent comme suit :

	2018		
	Moins d'un an	D'un an à moins de 2 ans	Total
Subventions à payer	12 191 866 \$	333 663 \$	12 525 529 \$
Créditeurs et charges à payer ¹	5 739 538	-	5 739 538 \$
	17 931 404 \$	333 663 \$	18 265 067 \$

¹ Les créditeurs et charges à payer présentés dans le présent tableau excluent les avantages sociaux à payer. Ainsi, ce montant pourrait être différent de celui présenté à l'état de la situation financière.

Risque de marché

Le risque de marché est le risque que le cours du marché ou que les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations du prix du marché. Le risque de marché comprend trois types de risque : le risque de change, le risque de taux d'intérêt et l'autre risque de prix. La Société est seulement exposée au risque de taux d'intérêt.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché.

L'avance au fonds général du Fonds consolidé du revenu porte intérêt à taux variable. La Société ne comptant pas sur les revenus d'intérêts pour ses opérations courantes, le risque de taux d'intérêt relativement au flux de trésorerie auquel elle est exposée est minime.

16. ÉVÉNEMENT POSTÉRIEUR À LA DATE DES ÉTATS FINANCIERS

Le 31 octobre 2019, le gouvernement du Québec a déposé à l'Assemblée nationale le projet de loi 44, Loi visant principalement la gouvernance efficace de la lutte contre les changements climatiques et à favoriser l'électrification. Le projet de loi prévoit la dissolution de la Société et abroge la Loi sur Transition énergétique Québec (RLRQ, chapitre T-11.02). Le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles sera substitué à la société. Il en acquerra les droits et en assumera les obligations.

Au moment de la publication des états financiers de la Société, la Loi visant principalement la gouvernance efficace de la lutte contre les changements climatiques et à favoriser l'électrification n'est toujours pas sanctionnée. Par conséquent, les dispositions prévues par ce projet de loi sont sujettes à changement.